

Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS

Nombre de membres en

exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril l'assemblée régulièrement convoqué le 22 avril 2021, à 19 heures 00 s'est réuni sous la présidence de Serge NASSELEVITCH

Sont présents: Serge NASSELEVITCH, Franck COMMAILLE, Emmanuel DUCHÉ, Annette SAVRE, Gilles POILLEVEY, Stéphanie GIRARDOT, Christophe GRIMAUD, Delphine VALTIER, Karine CARRE, Lise BALLAND

Représentés:

Excuses:

Absents: Rémy COMMAILLE

Secrétaire de séance: Stéphanie GIRARDOT

CONSEIL MUNICIPAL du 30 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations données au Maire

COMMANDES PUBLIQUES

- travaux de signalisation routière-délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCAVM
- travaux de voirie : étude de devis

FINANCES

- Travaux de mise en sécurité du mur du cimetière-demande de DETR
- demandes de subventions
- frais de scolarité Ecole Sainte Chantal

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Transfert de la compétence mobilité à la CCAVM
- SIAEPTM – adhésion de la commune de GuillonTerre Plaine

QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS DU MAIRE

- acceptation d'un don
- comptes de gestion 2020 Commune et lotissement

→ **Délibérations du conseil:**

DE 2021_027 -Travaux de signalisation routière-délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCAVM

Le Maire présente le projet de convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de signalisation routière à la CCAVM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confie par convention à la CCAVM pour 2021 la maîtrise d'ouvrage des travaux de signalisation routière horizontale et verticale relevant de la compétence communale
- accepte les modalités définies dans la convention
- autorise le Maire à signer ladite convention

DE_2021_028- Objet: Travaux de voirie- Elagage des voies communales 2021

M. Franck COMMAILLE présente les devis établis pour l'élagage des voies communales durant l'année 2021. Il précise qu'il y a 19 km à entretenir.

Le conseil rappelle que le dernier passage doit impérativement être réalisé avant le 31 décembre 2021.

Après débats, et comparaison des devis fournis par l'EURL de l'Houche et l'entreprise Sébastien ROTIEL,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'EURL de l'Houche pour un montant de 6 400,00 € HT soit 7 680,00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis

DE_2021_029- Objet: Mise en sécurité du mur du cimetière-demande de subvention

Le mur de clôture du cimetière a subi de gros dégâts suite aux intempéries et s'effondre le long de la route et le long du pré. Il a été étagé dans l'urgence par l'employé communal.

Plusieurs entreprises ont été consultées.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 24 511,20 € HT soit 29 413,44 € TTC.

Le plan de financement pourrait être :

Dépenses HT	Recettes HT
travaux murs 24 511,20 €	DETR (80%)(sur 24 511€ - 1 098 € (3 ans de vente de concessions)): 18 731,00 €
	Vente de concessions sur 3 ans : 1 098,00 €
	fonds propres / emprunt : 4 682,20 €
Total = 24 511,20 €	Total = 24 511,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement prévisionnel.
- sollicite l'octroi auprès de M. le Préfet de l'Yonne d'une subvention au titre de la DETR 2021
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au projet et nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération

DE_2021_030- Objet: Aménagement d'un chemin à Montmardelin

M. Franck COMMAILLE présente les devis établis pour l'aménagement d'un chemin au hameau de Montmardelin

Après débats, et comparaison des devis fournis par les entreprises Pascal WALLE et EDAG,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Pascal WALLE pour un montant de 10 520 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis

DE_2021_031- Objet: Travaux de captage eau de source - Rue des Sources

Franck COMMAILLE présente les devis établis pour le captage de l'eau de source dans le Rue des Sources.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de Sébastien ROTIEL pour un montant de 420,00 € HT

DE_2021_032- Objet: Attributions de subventions

M. le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demande de subventions de fonctionnement déposés par les associations.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle due à l'épidémie de COVID-19, les associations ont du suspendre leurs activités. Le conseil municipal propose d'attribuer les subventions suivantes et les verser sous réserve de la réalisation de leur programme d'actions.

Les dossiers de Mémoires vivantes et de la coopérative scolaire de Quarré les Tombes seront étudiés ultérieurement.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant des subventions qui pourront être accordées aux associations pour l'année 2021, sous réserve de la réalisation effective de leur programme d'actions :

Comité arts et fêtes St Germain	800 €
Association La Boîte à Meuh	800 €
Foot Ball club	200 €

- **AUTORISE** le Maire à verser dès maintenant les subventions accordées pour l'année 2021 aux associations suivantes :

Amicale des Pompiers de St Germain des Champs	750 €
Club rencontre retraités	700 €
Union Nationale des Combattants	100 €

Frais de scolarité Ecole Sainte Chantal

L'école Sainte Chantal a adressé à la commune une facture de 7 870 € correspondant aux frais de scolarité des enfants de St Germain des Champs qu'elle accueille, à savoir : 3 élèves en maternelle et 4 élèves en élémentaire.

L'école Sainte Chantal est une école d'enseignement privé sous contrat avec l'État. A ce titre, les dépenses de fonctionnement constituent une dépense obligatoire à la charge des communes de résidence des élèves inscrits. Cependant, le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune siège de l'école. En d'autres termes, la participation communale aux frais de scolarité des élèves de St Germain des Champs inscrits à Ste Chantal, ne peut être supérieure à celle demandée par les écoles publiques d'Avallon. Ce qui est le cas en l'espèce,

Néanmoins, la commune de Saint Germain des Champs ne versait pas cette participation. Cette situation contradictoire nécessitant une vérification, le maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, d'apporter les éclaircissements nécessaires lors de la prochaine séance,

DE 2021_033- Objet: transfert de la compétence mobilité à la CCAVM

La loi du 24/12/2019 d'orientation des mobilités a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité.

Le transfert de la compétence "mobilité" à la CCAVM présente des avantages à l'échelle du territoire :

- développer des solutions couvrant la majorité des déplacements au quotidien
- trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits
- devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité

Lors de sa séance du 15/03/2021, le conseil communautaire a décidé de prendre à l'unanimité la compétence mobilité.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune doit se prononcer sur ce transfert de compétences.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence "mobilité" à la CCAVM
- CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président de la CCAVM

DE 2021_034- Objet: SIAEPTPM-Adhésion de la commune de Guillon Terre Plaine

La commune de Guillon Terre Plaine a sollicité son adhésion au SIAEPTPM dont fait partie la commune de Saint Germain des Champs pour la distribution de l'eau. Le syndicat a émis un avis favorable par délibération du 08/04/2021.

Le Maire précise que chaque commune adhérente doit donner son avis dans les 3 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Guillon Terre Plaine au SIAEPTPM
- CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à M. Le Président du SIAEPTPM

DE 2021_035- Objet: Acceptation d'un don

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu en don une chaudière à gaz DE DIETRICH d'occasion.

la valeur peut être estimée à 1 000 €.

Il précise que ce bien pourra être utilisé lors de la rénovation de logements locatifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE ce don pour une valeur de 1 000 €

DE 2021_036- Objet: Compte de Gestion 2020- Commune

DE 2021_037- Objet: Compte de gestion 2020-Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

QUESTIONS DIVERSES :

Les personnes qui auraient des problèmes pour se rendre sur un site de vaccination, peuvent contacter la mairie, Des conseillers sont disponibles pour organiser du co-voiturage,

séance levée à 21h30,

Le Maire,